

France/Aide aux migrants

Le Conseil constitutionnel consacre le "principe de fraternité"

AFP
Paris/France

Dans la majorité et à gauche, on applaudit. La droite, en revanche, dénonce une décision qui "affaiblit manifestement la lutte contre l'immigration de masse".

LE Conseil constitutionnel en France a affirmé hier qu'une aide désintéressée au "séjour irrégulier" des étrangers ne saurait être passible de poursuites, consacrant pour la première fois le "principe de fraternité" comme l'un des grands principes du droit français.

Dans sa décision, qui intervient dans un contexte politique européen tendu sur la question migratoire, le Conseil constitutionnel rappelle que « la devise de la République française est "Liberté, Égalité, Fraternité" » et que la loi fondamentale se réfère à cet "idéal commun".

De ce principe découle "la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national", selon la décision.

Le Conseil, qui vérifie la conformité des lois à la Constitution, donne au législateur jusqu'au 1er décembre 2018 pour modifier en conséquence certaines lois françaises.

Le Conseil répondait à une demande d'un agriculteur, Cédric Herrou, devenu en France le symbole de l'aide aux migrants. Condamné

en appel en août à quatre mois de prison avec sursis pour avoir aidé des migrants à la frontière franco-italienne, il réclamait l'abolition du "délit de solidarité", expression utilisée pour dénoncer les poursuites de ceux qui viennent en aide à des clandestins en France. Son avocat, Patrice Spinosi, s'est félicité d'une "immense victoire". Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a salué la décision du Conseil constitutionnel, tout en estimant qu'il serait disproportionné d'étendre les exemptions existantes "à l'entrée irrégulière sur le territoire français".

"A l'instar de la liberté et de l'égalité qui sont les deux autres termes de la devise de notre République, la fraternité devra être respectée comme principe constitutionnel par le législateur et elle pourra être invoquée devant les juridictions", a expliqué à l'AFP le président du Conseil, Laurent Fabius, ancien Premier ministre socialiste et ministre des Affaires étrangères. Cette décision "valide la réforme du délit de solidarité" votée à l'Assemblée, se sont félicités plusieurs responsables de la majorité et de gauche.

À l'inverse, à droite, des députés Les Républicains regrettant que le Conseil constitutionnel "se substitue au législateur", ont dénoncé une décision qui "affaiblit manifestement la lutte contre l'immigration de masse".

"LA LIBERTÉ D'AIDER AUTRUI" • Cédric Herrou



Photo : AFP

Le président du Conseil constitutionnel Laurent Fabius : "La fraternité devra être respectée comme principe constitutionnel par le législateur, et elle pourra être invoquée devant les juridictions."

et un autre militant de la vallée de la Roya, condamnés pour aide au séjour irrégulier, avaient attaqué deux articles du Code de l'entrée et du séjour des étrangers.

Le premier, l'article 622-1, punit l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier de cinq ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende.

Le second, l'article 622-4, précise que cette aide ne peut donner lieu à des poursuites lorsqu'elle est le fait de la famille ou "de toute personne physique ou morale, lorsque l'acte reproché n'a donné lieu à au-

cune contrepartie directe ou indirecte".

Le Conseil constitutionnel a décidé de sortir du champ des poursuites possibles toute aide humanitaire au "séjour" comme à la "circulation" des migrants. En revanche, "l'aide à l'entrée irrégulière" reste sanctionnée.

Cette décision intervient dans un contexte politique très tendu sur la question migratoire, en France et en Europe.

Le sort des migrants secourus en mer par des bateaux affrétés par des ONG a fait l'objet d'échanges acides ces dernières se-

maines entre pays européens, le nouveau gouvernement italien, incluant l'extrême droite, leur refusant désormais l'accès à ses ports.

Alors que le sort des migrants parvenus en Allemagne a failli faire chuter le gouvernement de la chancelière Angela Merkel, le Premier ministre autrichien Sebastian Kurz, dont le pays vient de prendre la présidence tournante de l'UE, veut mieux contrôler les flux migratoires.

Pour réduire les arrivées de migrants d'Afrique, le sommet européen consacré la semaine dernière aux migrations a proposé la création de "plate-formes de débarquements" de migrants en dehors de l'UE.

Mi-juin, le Parlement hongrois avait adopté un ensemble de lois rendant passible de poursuites pénales l'aide aux migrants opérée par des ONG, une promesse de campagne du Premier ministre national-conservateur Viktor Orban.

En France, le sujet divise jusque dans le parti au gouvernement, La République en marche. Au Parlement, députés et sénateurs n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un projet de loi "asile et immigration" : fin juin, les sénateurs avaient durci le texte adopté en avril par l'Assemblée nationale, qui avait précisément assoupli "le délit de solidarité".

Une nouvelle écriture du texte devra donc tenir compte de la décision du Conseil constitutionnel.

L'Afrique en bref

• Bénin/Constitution. La réforme renvoyée au référendum

La révision de la Constitution béninoise souhaitée par le président Patrice Talon et autorisée jeudi soir par le Parlement va être soumise à référendum, la majorité de députés nécessaire à son adoption n'ayant pas été atteinte dans la nuit de jeudi à hier.

• RDCongo/Elections. L'appel de l'Onu à Kinshasa

Le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, demande à la République démocratique du Congo de faire davantage pour garantir en décembre une présidentielle et des législatives "crédibles et ouvertes", dans un rapport examinant la situation dans ce pays ces trois derniers mois.

• Zimbabwe/Élections. Un "test déterminant" selon l'UE

Les élections générales du 30 juillet au Zimbabwe, les premières depuis la chute de Robert Mugabe en novembre, constituent un "test déterminant" pour l'avenir du pays, a estimé hier le chef de la mission d'observation de l'Union européenne (UE).

A travers le monde

• Iran/Nucléaire. Les grandes puissances font une offre à Téhéran

Les Européens, la Russie et la Chine, pressés de faire des propositions concrètes pour garantir la survie de l'accord sur le nucléaire, rencontraient hier à Vienne les responsables iraniens avec une "offre" qu'ils estiment suffisamment "attractive" pour que Téhéran reste engagé dans le pacte.

• Pakistan/Justice. 10 ans de prison contre l'ex-Premier ministre Nawaz Sharif



L'ancien Premier ministre pakistanais Nawaz Sharif a été condamné hier à une peine de dix ans de prison par un tribunal anti-corruption, selon des sources judiciaires, ce qui porte un coup sérieux à son parti avant des élections législatives prévues le 25 juillet.

• Thaïlande/Naufage. 28 morts retrouvés

Les corps de 28 personnes mortes dans le naufrage d'un bateau transportant des touristes, dont de nombreux Chinois, au large de la station balnéaire de Phuket dans le sud de la Thaïlande, ont été récupérés, ont annoncé hier les autorités.

Centrafrique/Conflit

MSF suspend ses activités à Bria

AFP
Libreville/Gabon

MEDECINS sans frontières (MSF) a annoncé hier suspendre ses activités à Bria, dans le centre de la Centrafrique, à la suite d'un braquage de "sa base" par des hommes armés.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, écrit MSF dans un communiqué, plusieurs de ses membres ont été "menacés et agressés" par des hommes armés.

"Ces attaques répétées contre notre organisation sont inacceptables et nous obligent à suspendre nos activités", déclare Jean-Pierre Kaposo, coordinateur MSF à Bria, dans le communiqué. "Ainsi ciblées, nos équipes ne sont en effet plus en mesure de fournir les soins essentiels dont la population a be-



Photo : AFP/L'Union

La ville de Bria doit faire sans MSF qui a décidé d'y suspendre ses activités.

soin", souligne-t-il. Les hommes armés, dont l'identité n'a pas été indiquée, ont volé du matériel de l'organisation.

"C'est le deuxième incident grave en moins de trois mois dont MSF est victime à Bria, la base de l'organisation ayant déjà été atta-

quée au mois d'avril dernier", note le texte. Bria, chef-lieu de la Haute-Kotto réputée riche en or et en dia-

nants, est une ville stratégique du centre du pays. Sous la coupe de différents groupes armés, la ville est régulièrement le théâtre d'affrontements entre ces groupes pour le contrôle des ressources naturelles et de l'influence locale.

Fin juin, deux groupes armés issus de l'ex-coalition Séléka (à dominante musulmane, qui avait attaqué et pris Bangui en 2013) se sont affrontés à une dizaine de km au sud de Bria.

Depuis 2013, la quasi-totalité du territoire centrafricain est contrôlé par des groupes armés et des milices qui y commettent d'innombrables violences et exactions. Une mission de l'Onu (Minusca), présente depuis 2014) et l'armée nationale tentent de rétablir l'ordre.

Photo : AFP